

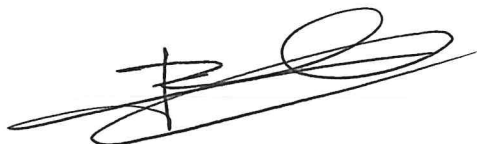
A&B INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 16 280 euros
Siège social : 19 Rue Saint Blaise
74230 THONES
799 073 127 RCS ANNECY

COMPTES DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

**Copie certifiée conforme,
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a large, sweeping loop and a horizontal stroke at the end.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A&B INVEST

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 0 0 9 2 0 2 3Exercice N-1 clos le
13 0 0 9 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		209	
Production vendue	biens services *	215	
	dont export et livraisons intracommunautaires	217	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
Production immobilisée *			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)	232	

210		
214		
218		
222		
224		
226		
230	0	1
232	0	1

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
Variation de stock (marchandises) *		236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier - immobilier	242	4 779
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243	
Rémunérations du personnel *		250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
Dotations aux amortissements *		254	
Dotations aux provisions		256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260	0
Total des charges d'exploitation	(II)	264	4 779

234		
236		
238		
240		
242	4 779	8 159
244		
250		
252		
254		
256		
262	0	1
264	4 779	8 160

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	270	(4 779)
Produits exceptionnels	(IV)	280	64 161
Charges financières	(V)	294	927
Charges exceptionnelles	(VI)	300	
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306	10 364

270	(4 779)	(8 160)
280	64 161	119 523
294	927	8 541
300		
306	10 364	9 018

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
Provisions non déductibles *		322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	10 364
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		64 161
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	

310	48 092	93 805
312	48 092	314
316		
318		
322		
324	10 364	
330	64 161	
251		
998		
999		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
Entreprise nouvelles (44. sexties)	986	Zone franche urbaine (44. octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989
Divers (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			993

342		
350		64 161

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

352	58 455	354
356		
360		
370	58 455	372

5

Désignation de l'entreprise : SAS A&B INVEST		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/10/2022	et clos le : 30/09/2023	Durée en nombre de mois	1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

A&B INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 16 280 euros
Siège social : 19 Rue Saint Blaise
74230 THONES
799 073 127 RCS ANNECY

BILAN

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

**Copie certifiée conforme,
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le Président'.

Désignation de l'entreprise SAS A&B INVEST

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 19 RUE SAINT BLAISE

74230 THONES

Numéro SIRET * 7 9 9 0 7 3 1 2 7 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 9 2 0 2 3	3 0 0 9 2 0 2 2
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	343 520	426 352
Total I (5)		044	048	343 520	426 352
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *				
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074		6
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	3 171	21 203
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098	3 171	21 210
Total général (I+II)		110	112	346 691	447 562
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		16 280	16 280
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		1 628	1 628
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	240 592	272 957
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		48 092	93 805
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142		306 592
Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		30	32
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 294	3 297
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	36 775	59 562
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III		176		40 099
Total général (I + II + III)		180		346 691	447 562
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	335 400
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A&B INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 16 280 euros
Siège social : 19 rue Saint Blaise, 74230 THONES
799 073 127 RCS ANNECY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JANVIER 2024

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 48 091,62 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48 091,62 euros
A titre de dividendes aux associés	36 630,00 euros
Soit 45 euros par actions	
Le solde soit	11 461,62 euros
En totalité au compte « autres réserves »	

Le paiement des dividendes sera effectué à compter 31 mars 2024.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 36 630,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été effectué les distributions de dividende suivantes au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos le 30 septembre 2020 :
Néant

Exercice clos le 30 septembre 2021 :
- 70 004 euros, soit 86 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 70 004 euros
- 24 420 euros, soit 30 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 24 420 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :
- 87 912 euros, soit 108 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 87 912 euros
- 38 258 euros, soit 47 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 38 258 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 janvier 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Eric BENARD



A&B INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 16 280 euros
Siège social : 19 Rue Saint Blaise
74230 THONES
799 073 127 RCS ANNECY

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

**Copie certifiée conforme,
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a large loop.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	8 120		335 400
TOTAL	8 120		335 400
TOTAL GENERAL	8 120		335 400

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			343 520	343 520
TOTAL			343 520	343 520
TOTAL GENERAL			343 520	343 520

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	335 400	335 400	
TOTAL	335 400	335 400	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	30	30		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 294	3 294		
Impôts sur les bénéfices	1 968	1 968		
Groupe et associés	31 796	31 796		
Autres dettes	3 011	3 011		
TOTAL	40 099	40 099		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	20.0000	814			814

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 294
Total	3 324

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

SAS A&B INVEST
74230 THONES

Page - 12

[illegible]